Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260410-29REM-DE

COMMUNE DE MAHALON
(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 15
. votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, BRENEOL Carine, CLAQUIN Éric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia, MOULLEC Xavier.

Absents : Néant

Secrétaire : CELTON Fabien

N'a pas pris part au vote : BETROM Raymond

29- APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 : (Budgets Commune, Service communal d'eau, Centre de Découverte, SPANC, Lotissement Hameau de Rozaven).

Cette délibération annule et remplace la délibération 1.

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. L'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes budgétaires 2026 pour toutes entités publiques locales, sous norme comptable M57 et M14.

Le CFU met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétique. Sa production est entièrement dématérialisée et permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des collectivités territoriales qui dispose que les comptes de la Commune relatifs à l'exercice comptable N-1 sont présentés et soumis au vote de l'assemblée délibérante par Monsieur le Maire, avant le 30 juin de l'année N,

Vu les articles L.2121-14 et L2121-31 du même Code qui précisent que le Maire peut assister à la partie de séance au cours de laquelle le Conseil municipal examine et débat du CFU qu'il soumet au vote ; et qu'il doit toutefois se retirer au moment du vote sans pouvoir ni donner, ni recevoir de procuration à l'un des membres du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260410-29REM-DE

Considérant que le CFU constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice, et intègre les soldes d'exécution de l'année précédente sur chaque section, fonctionnement et investissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Fabien CELTON, 1ère adjoint, délibérant sur les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 dressé par M. Raymond BETROM, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite des comptes financiers uniques, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget **COMMUNE**

		Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	Résultat reporté		25 248.95 €	25 248.95 €
	Opération de l'exercice	652 734.71 €	455 426.91 €	1 108 161.62 €
	Total	652 734.71 €	480 675.86 €	1 133 410.57 €
Recettes	Résultat reporté	17 515.70 €		17 515.70 €
	Opération de l'exercice	784 670.23 €	397 242.25 €	1 181 912.48 €
	Total	802 185.93 €	397 242.25 €	1 199 428 .18 €
Résultat de l'exercice 2025	Excédent	149 451.22 €		66 017.61 €
	Déficit		83 433.61 €	

Budget **CENTRE DE DÉCOUVERTE**

		Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	Résultat reporté			
	Opération de l'exercice	111 094.08 €	26 959.01 €	138 053.09 €
	Total	111 094.08 €	26 959.01 €	138 053.09 €
Recettes	Résultat reporté	15 944.68 €	4500.00 €	20 444.68 €
	Opération de l'exercice	110 078.15 €	31 405.04 €	141 483.19 €
	Total	126 022.83 €	35 905.04 €	161 927.87 €
Résultat de l'exercice 2025	Excédent	14 928.75 €	8 946.03 €	23 874.78 €
	Déficit			

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260410-29REM-DE

Budget **SERVICE COMMUNAL D'EAU**

		Fonctionnement		Ensemble
Dépenses	Résultat reporté			
	Opération de l'exercice	69 452.39 €	40 324.77 €	109 777.16 €
	Total	69 452.39 €	40 324.77 €	109 777.16 €
Recettes	Résultat reporté	12 171.22 €	10 924.88 €	23 096.10 €
	Opération de l'exercice	60 266.44 €	142 577.57 €	202 844.01 €
	Total	72 437.66 €	153 502.45 €	225 940.11 €
Résultat de l'exercice 2025	Excédent	2 985.27 €	113 177.68 €	116 162.95 €
	Déficit			

Budget **LOTISSEMENT COMMUNAL HAMEAU DE ROZAVEN**

		Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	Résultat reporté	6 044.07 €		6 044.07 €
	Opération de l'exercice	115 687.75 €	88 000.00 €	203 687.75 €
	Total	121 731.82 €	88 000.00 €	209 731.82 €
Recettes	Résultat reporté		61 127.05 €	61 127.05 €
	Opération de l'exercice	92 754.47 €	114 872.95 €	207 627.42 €
	Total	92 754.47 €	176 000.00 €	268 754.47 €
Résultat de l'exercice 2025	Excédent		88 000.00 €	
	Déficit	28 977.35 €		

Budget **SPANC**

		Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	Résultat reporté	3 877.31 €		3 877.31 €
	Opération de l'exercice	8 560.76 €		
	Total	12 438.07 €		12 438.07 €
Recettes	Résultat reporté			
	Opération de l'exercice	6 080.00 €		
	Total	6 080.00 €		6 080.00 €
Résultat de l'exercice 2025	Excédent			
	Déficit	6 358.07 €		

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260410-29REM-DE

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :
- Décide d'annuler les crédits suivants :
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Mahalon, le 10 avril 2026.

A Mahalon, le 13 avril 2026.

Raymond BETROM
Maire de Mahalon.

MAIRIE de MAHALON (Finistère)